

**Commune de Tenay**

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Absents 1

Pouvoirs 1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; C.PARDO

S.AMOURIQ

Date de convocation : 22/03/2023

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

S.AMOURIQ donne procuration à Carlos PARDO

**AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022  
BUDGET GENERAL**

Délibération N° 22/2023

-- \* --

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2022 du Budget Général qui se présentent ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	262 026.28 €
SECTION FONCTIONNEMENT	EXCEDENT	387 099.77 €

Compte-tenu de l'état des restes à réaliser arrêtés ainsi

DEPENSES	70 900.00 €
RECETTES	52 000.00 €

Considérant que le résultat de l'exercice 2022 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) doit être affecté par l'assemblée délibérante

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme suit :

<b>Reprise de l'excédent d'Investissement 2022 en section d'Investissement 2023 ( c/ 001 )</b>	262 026.28 €
<b>Affectation du résultat de Fonctionnement 2022 en section d'Investissement 2023 ( c/ 1068 )</b>	350 000.00 €
<b>Reprise du solde de l'excédent de Fonctionnement 2022 en section de Fonctionnement 2023 (c/002)</b>	37 099.77 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification

Le 07.10.2023



Le Maire,

C. PARRO  
Adjoint au Maire



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

C. PARRO

Adjoint  
au Maire

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AFFECTATION DE RESULTAT EXERCICE 2022 BUDGET GENERAL

---

Date de transmission de l'acte : 07/04/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 07/04/2023

---

Numéro de l'acte : 22\_2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230330-22\_2023-DE

---

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires